

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale - Propositions financières - Budget primitif 2020

CD/2019/108

Service chef de file:

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé:

La loi du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace a consacré la vocation européenne et transfrontalière de notre territoire. L'Alsace est appelée à devenir un laboratoire d'Europe et un moteur de l'innovation transfrontalière.

C'est ainsi qu'au 1er janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace sera le chef-defile de la coopération transfrontalière.

Cette reconnaissance par la Loi intervient à un moment décisif pour le renouveau des relations franco-allemandes. Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier dernier entre la chancelière allemande et le Président de la République française, affirme d'une façon nouvelle le rôle des collectivités territoriales et des Euro-districts.

Au cours de l'année 2020, le Département du Bas-Rhin franchira une nouvelle étape de sa participation à la TechnologieRegion Karlsruhe (TRK) en intégrant, après une année d'observation, l'assemblée des associés en qualité de membre de plein exercice. cet engagement est destiné à faire du Nord Alsace un territoire véritablement transfrontalier, un espace de croissance partagée.

Cet état d'esprit guidera les travaux de notre Collectivité tout au long de 2020 en élargissant nos politiques thématiques à l'horizon du Rhin supérieur : patrimoine castral, enjeu des mobilités, place de l'université, excellence en matière de santé, promotion de Strasbourg capitale européenne... Avec la volonté d'accroître encore la notoriété du Rhin supérieur comme « Life valley ».

L'année qui s'ouvre nous permettra également d'approfondir les quatre piliers de notre stratégie européenne et transfrontalière :

- la promotion du statut européen de Strasbourg,
- le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière,
- la consolidation des politiques départementales par la recherche de financements et le développement de réseaux transfrontaliers et européens,
- l'accompagnement des collectivités locales, des associations et des acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	61510	F	Coopération transfrontalière, européenne et internationale	566 493,00	661 168,00
D	61510	I	Coopération transfrontalière, européenne et internationale	0,00	20 000,00
			TOTAL	566 493,00	681 168,00

Préambule

Pleinement inscrit dans l'espace du Rhin Supérieur, le Bas-Rhin et l'Alsace sont dynamisés par le statut européen de Strasbourg. La défense du siège du Parlement Européen est aujourd'hui l'un des grands marqueurs du mandat.

Son développement s'appuie sur une politique volontariste articulée autour de quatre axes de travail :

- 1) la promotion du statut européen de Strasbourg, vecteur d'attractivité et de développement économique,
- 2) le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière afin de permettre aux Bas-Rhinois, et notamment aux jeunes générations, de saisir toutes les opportunités offertes par l'appartenance à l'Union Européenne et au Rhin Supérieur,
- 3) la consolidation des politiques départementales par la recherche de financements et le développement de réseaux transfrontaliers et européens,
- 4) l'accompagnement des collectivités locales, des associations et des acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens.

Les crédits proposés au titre de l'axe 615 correspondent à une partie des crédits consacrés par la collectivité départementale à ses objectifs transfrontaliers et européens.

Néanmoins, la stratégie européenne et transfrontalière du Département s'appuie également sur des crédits destinés :

- aux bacs rhénans et au soutien de la desserte aérienne européenne de Strasbourg (axe 725),
- à l'enseignement bilingue paritaire (axe 510),

- à l'insertion des bénéficiaires du RSA sur le marché du travail allemand,
- au fonctionnement bilinque des équipements culturels départementaux (axe 640).

L'action européenne du Département permet également de bénéficier de recettes pour les politiques départementales, comme l'illustrent les cofinancements attendus au titre :

- du Fonds Social Européen pour les actions en faveur de l'insertion (axe 310)
- ou du FEADER au titre des projets de développement (axe 705).

Seuls les crédits proposés pour l'axe 615 sont détaillés ci-dessous, les autres postes de dépenses étant présentés avec leurs politiques de rattachement.

1. Promotion du statut européen de Strasbourg

Avec 28 000 emplois indirects et un impact financier estimé à 637 millions d'euros (étude EDR, 2011), les institutions européennes occupent une place majeure en Alsace.

Engagé de longue date en faveur du soutien au statut européen de Strasbourg, le Département est plus que jamais convaincu de la nécessité de renforcer la vocation européenne du territoire, vecteur de développement et d'attractivité pour le Bas-Rhin. Dans le cadre de la nouvelle mandature du Parlement Européen, la défense du siège du Parlement Européen à Strasbourg représente un enjeu majeur.

Conformément à cette ambition, le Département a renforcé son engagement dans le cadre du renouvellement du **contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne »**, conclu le 17 avril 2018 avec l'État et les grandes collectivités, portant son effort à 12,501 M€ pour la période 2018-2020.

L'année 2020 sera consacrée à l'élaboration du nouveau Contrat qui mobilise d'ores et déjà les partenaires territoriaux et l'Etat. Ce nouveau contrat aura d'autant plus de poids qu'il interviendra au début d'un nouveau mandat des parlementaires européens.

Outre le **soutien à l'accessibilité aérienne** (axe 725) et **au campus européen** (axe 530), l'implication du Département s'appuie sur les actions destinées à conforter le positionnement de Strasbourg en tant que capitale européenne des Droits de l'Homme et de la Citoyenneté.

Le Département poursuit ainsi son soutien au **Forum Mondial de la Démocratie**, événement annuel d'envergure internationale organisé par le Conseil de l'Europe, sur les thématiques de la gouvernance et de la démocratie (120 000 €).

Membre actif de la **« Task Force Strasbourg, the Seat »,** le Département participe à son financement pour mettre en œuvre une stratégie de promotion de Strasbourg capitale européenne et de défense du siège du Parlement Européen. La contribution départementale à la Task Force est fixée à 50 000 €.

En complément des crédits inscrits au contrat triennal et au nom de la « Task Force Strasbourg the Seat », le Département a conduit, en 2019, une étude consacrée à l'accessibilité du siège et au renforcement des institutions européennes en Alsace. Sur la base d'un diagnostic du positionnement de Strasbourg auprès des parlementaires et fonctionnaires européens, l'étude a permis de définir un plan de recommandations concrètes pour améliorer l'accessibilité ainsi que les conditions d'hébergement et de travail au sein de la capitale européenne. Une ligne de 100 000 € est reconduite au budget 2020 pour le financement d'initiatives complémentaires destinées à améliorer les conditions d'accueil et poursuivre les actions de lobbying en faveur de l'attractivité européenne de notre territoire.

2. Citoyenneté européenne et transfrontalière

Convaincu que l'appartenance à l'Union européenne et la proximité avec les voisins allemands et suisses du Rhin Supérieur constituent un atout pour la mobilité des Bas-Rhinois, pour leur insertion professionnelle et pour l'emploi, le Département continuera à s'investir en ce domaine. En premier lieu, il s'agit de poursuivre et de développer, en lien avec la politique éducative et de promotion du bilinguisme, les actions auprès des jeunes, en soutenant l'émergence de projets européens et les actions de sensibilisation et de coopération.

Cet appui passe notamment par une augmentation de la contribution financière départementale au **Centre d'Information sur les Institutions Européennes** (portée de 66 667 \in à 91 967 \in) et la participation au **Fonds Jeunesse de la Conférence du Rhin supérieur** (1 667 \in).

Afin de faciliter la vie quotidienne des Bas-Rhinois, dans tous ses enjeux transfrontaliers, il est proposé que le Département continue à s'investir dans le **soutien aux structures locales de coopération transfrontalière** qui remplissent une mission de service public de proximité pour les Bas-Rhinois et, plus largement, pour les habitants du Rhin Supérieur : Euro-Institut, **INFOBEST Kehl/Strasbourg (16 000 demandes par an sont traitées en moyenne par le réseau des INFOBEST** dont 5 000 pour l'INFOBEST Kehl-Strasbourg), Eurodistrict et INFOBEST PAMINA, nouvel Eurodistrict Freiburg Région

Centre et Sud Alsace qui verra le jour au premier semestre 2020.

Dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière, **les Eurodistricts** sont aujourd'hui les premières collectivités réellement transfrontalières. Ils rassemblent au sein d'une même structure des élus des deux ou trois pays frontaliers. Plus agiles et concrètement enracinés de part et d'autre de la frontière, ils sont appelé à devenir des partenaires actifs de la CEA. Le travail pionnier mené au sein de l'Eurodistrict PAMINA offre au Bas-Rhin et à l'Alsace un cadre de référence sur de nombreux sujets : mobilité, santé, emploi...

Pour 2020, une dotation globale de 106 246 € est proposée à ce titre, dont une contribution statutaire de 65 000 € pour l'Eurodistrict PAMINA et 7 500 € pour le nouvel Eurodistrict Région Freiburg Centre et Sud Alsace. Sa structuration en 2020 permettra de renforcer le maillage du territoire du Rhin Supérieur en créant une institution pérenne dédiée au rapprochement des citoyens français et allemands.

Une ligne de 15 000 € est en outre prévue pour le **Centre Européen de la Consommation**, (CEC) en soutien au projet « Vivre son handicap en région frontalière ».

La **coopération avec l'Ortenaukreis** a été formalisée, en janvier 2017, par un accord de partenariat qui porte sur la protection de l'enfance, la prévention sanitaire, le bilinguisme, le développement social et territorial, avec notamment l'emploi et la mobilité transfrontalière. C'est également dans ce cadre qu'une ligne de bus entre Erstein et Lahr a été créée enregistrant, dès la première année d'expérimentation (avril 2017- mars 2018), une vente de 108 abonnements mensuels et plus de 1 000 tickets.

3. Consolidation des politiques départementales par la recherche d'innovations et de financements mais aussi en développant leur assise franco-allemande

Parce que le développement de son territoire passe par la coopération avec ses voisins allemands, le Département du Bas-Rhin confirme son engagement dans les instances trinationales de gouvernance transfrontalière du Rhin supérieur : **Conseil Rhénan et Conférence du Rhin Supérieur**.

Ces instances permettent de rapprocher les politiques locales des acteurs alsaciens, allemands et suisses, pour plus d'efficacité et de cohérence (contributions statutaires d'un montant global de $26\ 405\ \mbox{\colored}$).

Une nouvelle inscription de 2 875 € est proposée au titre de la participation du

Département au cofinancement d'un poste de coordinateur/secrétariat permanent du Conseil Rhénan mis en place en octobre 2019.

La politique de coopération transfrontalière du Département du Bas-Rhin se caractérise également par un soutien financier aux projets portés par les acteurs du territoire transfrontalier du Rhin Supérieur, notamment dans le cadre du **programme INTERREG VA Rhin Supérieur**. Ainsi, il est proposé que le Département consacre en 2020 un budget de 37 000 € pour le cofinancement de projets INTERREG sur les domaines stratégiques de la mobilité, du climat, de la santé et des neurosciences.

Il est également proposé que le Département continue de mener une **politique active** de mobilisation et de promotion des cofinancements européens (FEDER, FEADER, FSE, programmes sectoriels) et transfrontaliers (cofinancement de 21 000 € pour l'assistance technique du programme INTERREGV Rhin supérieur, doté de 110 M€ sur la période 2014-2020), afin de soutenir ses propres politiques ainsi que les projets des acteurs des territoires.

Une contribution de 65 200 €, jusqu'à présent versée annuellement au **Bureau Europe Grand Est** dans le cadre de la convention cadre de partenariat, est également prévue pour les activités de représentation et partenariat à Bruxelles. Ce montant et les modalités de son versement sont susceptibles d'évoluer en raison d'un changement de modèle de gouvernance de la structure prévu au 01/01/2020.

4. Accompagnement des collectivités locales, des associations et des acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens

En matière d'appui aux acteurs locaux, il est proposé que le Département poursuive son offre d'ingénierie en matière de recherche de financements en direction des territoires. Afin d'assurer une veille institutionnelle sur l'actualité européenne, le Département s'appuiera sur l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (cotisation statutaire de 7 500 €).

Dans le même esprit, il est proposé que le Département adhère à la **Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT)**, association créée en 1997 par le gouvernement français et soutenue par ce dernier, et regroupant également les acteurs des territoires frontaliers. Ce positionnement permet un dialogue structuré entre les autorités nationales, européennes, et les acteurs locaux.

Les activités de la MOT se déclinent en trois catégories : l'ingénierie technique au service des territoires transfrontaliers ; une plateforme de mise en réseau et un centre de

ressources; la prise en compte des enjeux transfrontaliers.

Notre adhésion à la MOT, dont le Département du Haut-Rhin est déjà membre, trouve toute sa dimension dans la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 6.500 €.

En matière de **mobilisation des fonds européens**, le Département du Bas-Rhin occupe une place à part. **Organisme Intermédiaire de Gestion au titre du Fonds Social Européen**, notre collectivité a su efficacement mobiliser les crédits européens dévolus aux politiques dont elle a la charge.

Pour la période 2014 – 2020, 24,67 M€ devraient être engagés en faveur de notre territoire soit 4,016 M€ par an. Dans le contexte de contraintes financières auxquelles sont soumises nos collectivités, le FSE est un levier capital tant de la politique départementale d'insertion que du plan de maîtrise budgétaire : les mises à l'emploi réduisant d'autant les allocations RSA versées.

La loi 2019-816 du 2 aout 2019, relative aux compétences de la Collectivité Européenne d'Alsace prévoit que « L'Etat peut confier par délégation à la CEA la gestion de tout en partie des actions relevant du FSE dans les conditions définies à l'article L1 111-8-1 du CGCT ». Elle renforce la position de la future collectivité dans ce domaine.

Ce sera donc l'un des défis que nous aurons à relever dans les années à venir en montrant notre capacité à mobiliser les fonds européens, à réduire la charge budgétaire pour nos concitoyens tout en accompagnent les porteurs de projets qui ne disposent pas toujours de la taille critique leur permettant de disposer des moyens humains et techniques pour solliciter les fonds européens.

Enfin, le Département du Bas-Rhin a mis en place en 2019 une forme innovante de coopération dans le nord du Département, par son adhésion en tant que collectivité territoriale à la **TechnologieRegion Karlsruhe** (société de droit privé dont l'objectif est le développement et la promotion du territoire). Cette forme de coopération, inédite en Europe, ouvre des possibilités importantes de coopérations sur des thématiques phares comme l'attractivité et le développement du territoire, l'emploi ou la mobilité. Pour 2020, des crédits à hauteur de 25 000 € sont proposés, correspondant à la contribution forfaitaire pour la société de la TechnologieRegion Karlsruhe (TRK).

Un des premiers projets mis en place dans le cadre de la coopération avec le TRK a été l'extension en 2019 de la plate-forme de Mobilité PAMINA sur le territoire français. Un montant de 250 € est inscrit au titre de la participation annuelle du Département pour la mise à jour des données.

La coopération transfrontalière, européenne et internationale du Conseil Départemental du Bas-Rhin s'inscrit dans le cadre des articles L.1115-1, L.3211-1 et L.1111-2 du CGCT qui autorisent les collectivités territoriales à mener ou soutenir des projets de coopération internationale, européenne et transfrontalière.

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles, réunie le 18 novembre 2019, a émis un avis favorable à l'ensemble de ces propositions budgétaires.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver l'action européenne et transfrontalière du Département du Bas-Rhin pour l'année 2020 qui s'articule autour des quatre axes stratégiques suivants :
- o la promotion du statut européen de Strasbourg,
- o le renforcement du sentiment de citoyenneté européenne et transfrontalière,
- o la consolidation des politiques départementales par la recherche de financements et le développement de réseaux transfrontaliers et européens,
- o l'accompagnement des collectivités locales, des associations et des acteurs des territoires, pour leur permettre d'accéder aux financements transfrontaliers et européens;
- d'approuver les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 615 Coopération transfrontalière, européenne et internationale.

Il décide par ailleurs de l'adhésion du Département du Bas-Rhin à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT), et de verser la cotisation annuelle dont le montant reste à préciser.

> Strasbourg, le 27/11/19 Le Président du Conseil Départemental

> > Y

Frédéric BIERRY